

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 28/07/2025 - 12088 - 2009 B 01747 - 515 400 158 - 3S

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS " 3 S "		50 Chemin d'Antonelle	
SIRET	5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7	13090 AIX EN PROVENCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	HOLDING FAMILIALE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	2 120
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
TEX 36 2 Rue Emile Forichon 136230 Neuvy Saint Sepulchre Tél: 02.54.06.91.50	
CGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viseur conventionné	Date: 26/04/2025
(Cocher la case correspondante)	Lieu: AIX EN PROVENCE
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Qualité et nom du signataire: Président
	Signature: HESS Jean-Philippe
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF)	

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions						e			
autres que celles visées en (a),						f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
• SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8	
I DIVERS									
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À					0 %	15 %	19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise <u>SAS " 3 S "</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>50 Chemin d'Antonelle</u>										<u>13090 AIX EN PROVENCE</u>							
Numéro SIRET * <u>51540015800017</u>										Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>							
										Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 4)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *		028	76 149	030	22 318	53 830	55 705									
	Immobilisations financières * (1)		040	2 400	042		2 400	2 400									
	Total I (5)		044	78 549	048	22 318	56 230	58 105									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	23 920	070	20 000	3 920	3 920									
		Autres * (3)	072	953	074		953	576									
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	51 324	086		51 324	51 305									
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	76 197	098	20 000	56 197	55 801									
	Total général (I+II)		110	154 746	112	42 318	112 427	113 907									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	1 000										
	Ecart de réévaluation			124													
	Réserve légale			126		100	100										
	Réserves réglementées *			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131													
	Report à nouveau			134		75 598	85 331										
	Résultat de l'exercice			136		(2 431)	(9 733)										
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142		74 267	76 698										
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154													
	Emprunts et dettes assimilées			156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		3 132	3 552										
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169		3 920	17 420										
	Comptes courants d'associés			173		17 406	16 237										
	Autres dettes			175													
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III			176		38 161	37 208										
	Total général (I + II + III)			180		112 427	113 907										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SAS " 3 S "										Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										[3 1 1 2 2 0 2 4]		[3 1 1 2 2 0 2 3]	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210						
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
			services *		217		218		5 800		7 087		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222						
	Production immobilisée *						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		5 800		7 087		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234						
	Variation de stock (marchandises) *						236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242		5 320		12 636		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243 203		244		1 036		2 309		
	Rémunérations du personnel *						250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252						
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)				255		254		1 875		1 875		
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262						
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)						264		8 231		16 820			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(2 431)		(9 733)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers (III)						280		64 327				
	Produits exceptionnels (IV)						290						
	Charges financières (V)						294						
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300		64 327				
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		(2 431)		(9 733)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312		314 2 431	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles *						322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330		311		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44 octies A)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zone de reconstruction de la défense (44 octies)	127	Zone de revitalisation rurales (44 octies)	138		342			
	(FRR) France Ruralité Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181	Jeune entreprise innovante (44 octies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	991							
	France ZFA NG (44 quinquies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins d'emploi à dynamiser-BUD (art. 44 octies)	992		350			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352		354		2 120		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables : *1.2.1.....7.8.9 dont imputés sur le résultat :								360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370		372		2 120			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
Quote part SCI LITTLE 3S		311
Total des réintégrations diverses	330	311

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "													Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406				
		Autres		410		412		414		416				
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426				
		Constructions		430	75 000	432		434		436	75 000	75 000		
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456				
		Matériel de transport		460		462		464		466				
		Autres immobilisations corporelles		470	1 149	472		474		476	1 149	1 149		
Immobilisations financières		480	66 727	482		484	64 327	486	2 400	2 400				
TOTAL		490	142 876	492		494	64 327	496	78 549	78 549				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516				
		Constructions		520	19 295	522	1 875	524		526 21 170				
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536				
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
		Matériel de transport		550		552		554		556				
		Autres immobilisations corporelles		560	1 149	562		564		566 1 149				
TOTAL		570	20 443	572	1 875	574		576	22 318					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des Immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2		3	4		5						
		Souscriptions Capi		Acquisitions Actio										
		6	7		8	9		10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme								
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1	49 827		49 827						(49 827)					
2	14 500		14 500						(14 500)					
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578 64 327	580	582 64 327	584	586	581	587	589	(64 327)					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL					596	585	597	599	(64 327)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	64 327	632		634	64 327	636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	20 000	652		654		656	20 000
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	84 327	682		684	64 327	686	20 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	121 789
Déficits reportables				984	121 789
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	
Déficits de l'exercice				860	2 120
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	123 909

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	610
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SI § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS " 3 S "

ADRESSE (voie)

50 Chemin d'Antonelle

CODE POSTAL

13090

VILLE

AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom de famille HESS Prénom(s) Mélanie
Nom d'usage % de détention 66.60 Nb de parts ou actions 666
Naissance : Date 140981 N° Département 77 Commune BROU SUR CHANT Pays FR
Adresse : N° 50 Voie Chemin d'Antonelle
Code postal 13090 Commune AIX EN PROVENCE Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom de famille MARTIN PEREZ Prénom(s) Ana
Nom d'usage HESS % de détention 33.30 Nb de parts ou actions 333
Naissance : Date 070554 N° Département Commune Pays
Adresse : N° 50 Voie Chemin d'Antonelle
Code postal 13090 Commune AIX EN PROVENCE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS " 3 S "

ADRESSE (voie) 50 Chemin d'Antonelle

CODE POSTAL 13090 VILLE AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		53 830	55 705	1 875	3.37
21318800	Batiments / Op. non Profes.	75 000	75 000		
21830000	Matériel Bureau & Informatique	1 149	1 149		
28131880	Amort. Cpte. 213188	21 170	19 295	1 875	9.72
28183000	Amortissement Cpte. 2183	1 149	1 149		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 400	2 400		
26100000	Titres de Participations	2 400	66 727	64 327	96.40
29610000	Prov. Dép. Titres		64 327	64 327	100.00
TOTAL I		56 230	58 105	1 875	3.23
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		3 920	3 920		
41600000	Clients Doubteux	23 920	23 920		
49100000	Prov. Dép. Clients	20 000	20 000		
AUTRES CREANCES		953	576	377	65.38
40900000	Fournisseurs Avance et Acompte	447		447	
44586000	TVA / Fournisseurs FNP	506	576	70	12.15
DISPONIBILITES		51 324	51 305	19	0.04
51204000	Société Marseillaise de Crédit	1 324	1 305	19	1.48
51205000	Cpte. Excédent	50 000	50 000		
TOTAL II		56 197	55 801	396	0.71
TOTAL GENERAL		112 427	113 907	1 479	1.30

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10130000 Capital Social Souscrit A. V.	1 000	1 000		
RESERVE LEGALE	100	100		
10610000 Réserve Légale	100	100		
REPORT A NOUVEAU	75 598	85 331	9 733	11.41
11000000 Report à Nouveau Créditeur	75 598	85 331	9 733	11.41
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 431	9 733	7 301	75.02
TOTAL I	74 267	76 698	2 431	3.17
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 132	3 552	420	11.82
40100000 Fournisseurs Collectifs	96	96		
40800000 Fournisseurs FNP	3 036	3 456	420	12.15
DETTES FISCALES ET SOCIALES	17 623	17 420	203	1.17
44400000 Trésor Public	13 703	13 500	203	1.50
44571416 TVA Collectée	3 920	3 920		
COMPTES COURANTS D'ASSOCIES	17 406	16 237	1 169	7.20
45501000 Compte Courant HESS J.P. & Ana	17 406	16 237	1 169	7.20
TOTAL III	38 161	37 208	952	2.56
TOTAL GENERAL	112 427	113 907	1 479	1.30

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	5 800	7 087	1 287	18.16
70800000 Produits Activités Annexes	5 800	7 087	1 287	18.16
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 800	7 087	1 287	18.16
AUTRES CHARGES EXTERNES	5 320	12 636	7 316	57.89
60640000 Fournitures Administratives	100	170	71	41.54
61420000 Charges Locatives Présencé	633	497	137	27.58
61560000 Maintenance	70		70	
61601000 Assurance Appartement	118	112	6	5.02
62260000 Honoraires	2 530	10 609	8 079	76.15
62270000 Frais d'Actes & Contentieux	98	131	33	25.31
62271000 Frais Actes et Ctx. 20%		203	203	100.00
62510000 Frais de déplacement		639	639	100.00
62562000 Missions Exo.	1 491		1 491	
62610000 Affranchissement	59	65	6	9.54
62780000 Autres Frais & Com. / P.S. Bq.	222	210	12	5.77
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 036	2 309	1 273	55.13
63511000 CET + CVAE	203		203	
63512000 Taxes Foncières	223	215	8	3.72
63520000 TCA Non récupérable	610	2 094	1 484	70.87
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 875	1 875		
68112000 DAP Eléments corporels	1 875	1 875		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	8 231	16 820	8 588	51.06
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	2 431	9 733	7 301	75.02
PRODUITS FINANCIERS	64 327		64 327	
78660000 Reprise Prov. el. financiers	64 327		64 327	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 327		64 327	
67560000 VNC El. Fin. Cédés	64 327		64 327	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	2 431	9 733	7 301	75.02

[illegible]

" 3 S "

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 50 Chemin d'Antonelle, 13090 AIX EN PROVENCE
515 400 158 RCS AIX EN PROVENCE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin,
A 16 heures 15,

Les associés de la Société " 3 S " se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 50 Chemin d'Antonelle 13090 AIX EN PROVENCE, sur convocation faite par e-mail adressée le 02 juin 2025 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe HESS, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

U

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 2 431.31 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 2 431.31 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

4

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

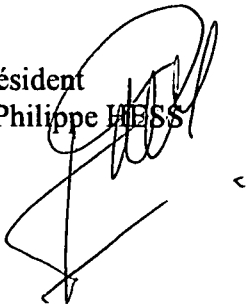
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Philippe HESS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JPH', written over the printed name 'Jean-Philippe HESS'.